

CSEC des 9 et 10 mars 2022

BOOST RVP : l'arbre qui cache la forêt

La Direction nous a présenté les résultats RVP de l'année 2021 à la suite de quoi, la CFDT a fait la déclaration suivante : *“A la lecture de votre document, il apparaît clairement que le critère EMP de la RVP 2021 a pénalisé nos collègues. Cela conforte nos différentes alertes tout au long de l'année 2021 sur une pratique managériale de notations à la baisse qui a certainement répondu à des injonctions du Comex.*

Sans le boost exceptionnel sur le T4, les salariés auraient subi une perte sur leur RVP alors même que LCL a connu une année 2021 historique en termes de résultats.

La bonne nouvelle annoncée n'est à notre sens qu'un simple retour bien mérité pour nos collègues qui ont tant bien que mal réalisé des objectifs malgré un contexte difficile. Quelle aurait été la réaction des salariés si la Direction n'avait pas décidé de rééquilibrer ce manque à gagner ?

Si la Direction nous annonce des objectifs 2022 à la hausse, force est de constater que la RVP ne suit pas la même évolution.

D'ailleurs, au regard du conflit actuel qui est parti pour durer et aura un impact pour nos collègues et nos clients (inflation, baisse des marchés boursiers...), la CFDT vous demande si une réflexion est en cours sur la révision des objectifs ?”

Mesures salariales / Prime PEPA

Lors de la réunion intersyndicale avec notre Directeur Général, la CFDT a réaffirmé sa volonté de réouvrir des négociations sur les mesures salariales et PEPA.

Malheureusement, notre appel à la reconnaissance du travail de tous n'a, une nouvelle fois, pas trouvé écho auprès de Michel Mathieu.

Face à la recrudescence des démissions, la CFDT dénonce la position inflexible de la Direction, qui risque d'avoir pour effet d'accentuer le nombre de départs de collègues vers la concurrence.

POUR UN SYSTÈME DE RÉMUNÉRATION TRANSPARENT



Barème kilométrique :

Bien que LCL ait revu les barèmes kilométriques à la hausse (environ 10%), cette réévaluation ne permet pas de compenser l'écart entre le barème d'indemnisation de LCL et celui de l'URSSAF.

La CFDT a demandé à LCL de revoir sa copie afin de compenser, autant que faire se peut, la hausse des prix des carburants.

Négociation télétravail : l'ultime RDV !

Jeudi 10 mars s'est tenue la dernière réunion de négociations sur le Télétravail. Il a été acté :

- **La prorogation des mesures transitoires actuelles de travail à distance jusqu'au 30/04/2022 pour tous les métiers hors réseau ainsi que LCL mon contact,**
- **En cas de signature de l'accord, l'ouverture du télétravail pour l'ensemble des salariés de l'entreprise (pour les métiers éligibles).**

D'autres aménagements sont en cours de discussions et de réécriture. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés.

Direction POSC Crédit

La consultation sur le projet de réorganisation de la Direction POSC Crédit (cf. tract CFDT 01/2022) a été l'occasion pour les élus CFDT d'alerter la Direction, notamment via la lecture d'une déclaration, sur certaines problématiques impactant les services POSC.

“La CFDT considère que la réorganisation telle que présentée répond à une logique organisationnelle.

Néanmoins, dans ce projet comme dans tous ceux qui concernent POSC ces dernières années, force est de constater que les moyens octroyés à ces services sont loin d'être à la hauteur de l'ambition de LCL : être numéro 1 de la satisfaction clients.

En effet, depuis la présentation de LCL simplification de la banque en 2016, le déploiement des outils tarde à venir ou n'est pas aussi efficace qu'annoncé.

Par ailleurs, certaines simplifications et modifications de process ou de délégations laissent des conseillers clientèles, parfois peu ou mal formés et très souvent déjà en surcharge de travail, seuls face à des dossiers plus ou moins complexes. De fait, cela engendre une dégradation de service sur laquelle les équipes des back offices vous alertent, inquiètes de l'impact pour les clients et LCL.

En outre, les départs de nos collègues en CDI ne sont pas remplacés par des emplois pérennes. Si cela a pour conséquence la perte d'expertises au sein de LCL, la CFDT dénonce également l'utilisation, qu'elle considère abusive, de CDD dans ces services qui ont depuis 2017 un besoin structurel de salariés.

Forte de ces constats, la CFDT vous réitère sa demande du maintien, a minima, des effectifs POSC en CDI, afin que ces salariés puissent être en capacité de contribuer à la réalisation de notre grande ambition commune qui est “devenir N°1 de la satisfaction clients”.

Journée des droits des femmes

La CFDT souhaite célébrer toutes les salariées de LCL en ce mois de mars durant lequel la journée du 8 nous rappelle que les combats pour l'égalité des droits entre les femmes et les hommes sont encore nombreux, y compris dans notre entreprise.



Pour toutes questions, contactez vos élu(e)s CFDT

Prochaine séance le 6 avril 2022